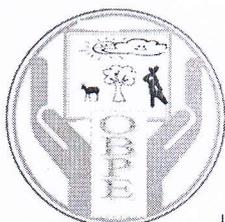


REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME



OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

**APPEL POUR PRESTATION DE SERVICE POUR L'EVALUATION GLOBALE DU  
SECTEUR D'EXPLOITATION ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE DE L'OR AU  
BURUNDI, INCLUANT L'ESTIMATION GLOBALE DU MERCURE UTILISE AINSI  
QUE LES PRATIQUES**

**TERMES DE REFERENCE**

**1. Description du Poste**

**Lieu de la mission :** Toutes les provinces où se fait l'exploitation de l'or

**Durée de la mission :** 30 jours ouvrables

**2. Contexte**

L'Institut africain pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets a été créé en tant qu'organisation intergouvernementale pour renforcer les capacités afin de s'occuper efficacement de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux.

Cet institut met en œuvre un projet intitulé «Projet Régional sur l'Elaboration de Plans d'Action Nationaux sur l'Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or ».

L'objectif du projet est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions anthropiques et les rejets de mercure et des composés du mercure et de définir une série de mesures pour atteindre cet objectif.

Ce projet vise à aider les pays participants à élaborer des plans d'action nationaux visant à réduire l'utilisation du mercure et des composés du mercure ainsi que des émissions et des rejets dans l'environnement.

En élaborant leurs plans d'action nationaux les pays respectent le texte de la Convention de Minamata et sont en mesure de l'appliquer.

Les pays bénéficiaires du financement de renforcement des capacités sont : le Burundi, la République du Congo, la République centrafricaine, le Kenya, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Ces pays bénéficieront d'informations nouvelles et actualisées sur l'utilisation du mercure dans le secteur de l'Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or et seront dotés des capacités accrues dans la gestion des risques liés au mercure.

Le partage des expériences et des leçons apprises tout au long du projet devrait également constituer une contribution importante à d'autres pays et favoriser la coopération pour la mise en œuvre future des Plans d'Action Nationaux.

Le Plan d'Action National (PAN) comporte quatre composantes, qui consistent en les activités indiquées ci-dessous.

**Composante 1:** échange régional d'informations, renforcement des capacités et génération de connaissances

**Composante 2:** Établissement du mécanisme de coordination et organisation du processus

**Composante 3:** Élaboration d'un aperçu national du secteur Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or (EAPO), y compris les estimations de base de l'utilisation du mercure et des pratiques en rapport avec l'exploitation du minerais

**Composante 4:** Élaboration, approbation et soumission au Secrétariat de la Convention de Minamata un Plan d'Action National sur l'Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or

La consultation qui fait l'objet des présents termes de référence relève de la composante 3 qui se rapporte à l'élaboration d'un aperçu national du secteur l'Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or (EAPO) y compris des estimations de base de l'utilisation du mercure et des pratiques en rapport avec l'exploitation du minerai.

L'étude sera menée dans chacun des 8 pays participants et sera supervisée par l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement(OBPE) pour le Burundi.

### **3. Objectif des prestations**

#### **L'objectif général :**

Élaborer un aperçu national du secteur EAPO, y compris des estimations de base de l'utilisation du mercure et des pratiques en rapport avec l'exploitation de l'or, et ainsi obtenir une compréhension complète de l'information globale du secteur afin d'élaborer des Plan d'Action National en conformité avec la Convention de Minamata sur le Mercure.

#### 4. Produits attendus

1. Rapport initial
2. Projet de rapport détaillant une compréhension complète de l'EAPO national afin de permettre au Burundi de développer le Plan d'Action National en conformité avec la Convention de Minamata sur le Mercure
3. Rapport final détaillant une compréhension complète de l'EAPO.

#### 5. Mandat de la Consultation

- a) Ce travail comportera un travail de bureau qui impliquera la compilation de toutes les informations sur EAPO disponibles. Le travail de bureau sera complété par des entretiens avec les parties prenantes et le travail sur le terrain.
- b) Le travail rassemblera des informations nationales sur :
  - Statut juridique et réglementaire de l'EAPO ;
  - Estimations de base des émissions de mercure et des rejets du secteur EAPO;
  - Structure du secteur de l'EAPO (p. Ex., Exploitations familiales, exploitation communautaires, etc.);
  - Politiques entourant l'EAPO ;
  - Distribution géographique de l'EAPO ;
  - L'économie (revenus des ménages, l'offre, l'utilisation et la demande de mercure, l'information sur le commerce de l'or et l'exportation, le coût de la vie dans les zones d'exploitation et l'accès au financement pour les mineurs. Le projet recherchera en particulier des informations sur les aspects liés au genre et le travail des enfants mineurs dans l'économie EAPO ;
  - Taille de l'économie formelle et informelle de l'EAPO;
  - Informations sur les pratiques minières, y compris l'information sur les minerais exploités, les procédés utilisés, la quantité de mercure utilisée, le nombre de personnes directement impliquées dans l'EAPO et indirectement exposées au mercure (désagrégées selon le sexe et l'âge)
  
  - Informations sur les pratiques de traitement de l'or / brûlage de mercure dans les locaux de traitement de l'or ou les pratiques communautaires de traitement des minerais.
  - Informations connues sur les impacts environnementaux globaux en amont et en aval, les sites contaminés, les rejets de mercure dans le sol, l'air et l'eau.
  - Informations sur l'implication des media sur l'exposition au mercure, Le projet recherchera des informations connues désagrégées selon le sexe et l'âge;
  - Informations sur l'accès à l'éducation de base, aux soins de santé (y compris les effets sur la santé de l'exposition au mercure) et d'autres services dans les communautés minières.
  - Informations sur l'accès à l'assistance technique pour les mineurs;
  - Leadership et organisation de l'EAPO aux niveaux national et local.
  - Expériences dans la gestion de l'EAPO ;

- Lacunes d'information à l'échelle locale et nationale qui peuvent être abordées;
  - Informations connues sur l'influence des pratiques et des politiques de l'EAPO dans les pays voisins.
- c) Regrouper les informations en 6 axes thématiques proposés et en assurer la supervision
  - d) Présenter les documents pour validation.
  - e) Production du rapport de synthèse à base des documents thématiques et y dégager les priorités nationales.
  - f) Elaborer, le Plan d'Action Nationale sur l'Exploitation Artisanale et à Petite Echelle de l'Or au BURUNDI.

## **6. Compétences requises et expérience**

**Les candidats à cette consultation doivent satisfaire aux exigences suivantes:**

### **6.1 Chef d'équipe**

- Formation pédagogique minimale: maîtrise en mines, géologie, gestion environnementale / sciences naturelles.
- Avoir au moins 10 ans d'expérience de travail.
- La connaissance des législations nationales, régionales et internationales, y compris sur les conventions internationales.
- Expériences de consultation antérieure dans le secteur minier ou les sujets connexes.
- Un doctorat dans les domaines de formation mentionnés sera un avantage.

### **6.2. Membres de l'équipe**

- Formation pédagogique minimale: maîtrise en gestion environnementale / sciences, santé, sciences naturelles, économie, sciences de l'éducation.
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'exploitation des collectivités et des autres groupes vulnérables, avec un accent particulier dans l'EAPO (au moins 5 ans d'expérience professionnelle).
- L'expérience de consultation antérieure dans un sujet connexe ou traitant d'accords environnementaux multilatéraux constituera un avantage supplémentaire.
- Connaissance des législations nationales, régionales et internationales, y compris sur les conventions internationales.

## **7. Documents à fournir dans le dossier de soumission des offres**

Six thématiques sur le secteur suivant sont concernées pour la collecte des informations conformément aux informations à recueillir:

- ✓ Pratiques et estimations de base du mercure utilisé dans le secteur d'Exploitation Artisanale minière et à petite échelle de l'or),
- ✓ Impact de l'EAPO sur la santé
- ✓ Impact de l'EAPO sur Environnement,

- ✓ Cadre politique, juridique et institutionnel de l'EAPO
- ✓ Evaluation économique financière de l'EAPO
- ✓ Impact de l'EAPO sur l'éducation.

### **7.1 Offre technique**

Les consultants intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt indiquant le secteur thématique faisant objet de la consultation adressée au Directeur Général de l'OBPE à l'adresse indiqué dans la lettre d'appel à candidature ;
- Un CV détaillé et actualisé,
- Une copie de diplôme certifié conforme à l'original
- Approche et la méthodologie de travail comprenant un plan de travail et le calendrier des activités à utiliser du début à la fin ;
- Document (s) attestant l'expertise du candidat.
- Une copie du numéro d'identification fiscale
- Structure et description du rapport d'étude à produire par le consultant pendant l'étude.

### **7.2 Offre financière**

Le Consultant doit présenter :

- ❖ Une lettre de soumission de l'offre
- ❖ un budget détaillé pour l'exécution des tâches de l'étude. Le budget devrait inclure les coûts dans les catégories pertinentes, telles que les frais de consultation, les frais de voyage, les indemnités journalières ainsi que toutes les autres dépenses en détail.

L'offre financière sera présentée en Francs Burundais.

## **8. Passation du marché**

La passation du marché sera conduite par consultation écrite tel que définie par l'article 1 de l'Ordonnance N<sup>o</sup>540/169/2011 du 17/02/2011 portant seuil de passation, de contrôle et de publication des marchés publics à financement extérieur en application de l'article 5 du Code des marchés publics au Burundi.

## **9. Dépôt des Offres**

Les dossiers complets seront transmis sous pli fermé au Directeur Général de l'OBPE.

L'offre financière et l'offre technique seront séparés et mises dans deux enveloppes sacs différents, le tout mis dans une autre enveloppe sac portant mention «avec comme mention « Candidature au poste du Consultant National pour l'Elaboration du "Plan

d'Action National en matière d'Exploitation Artisanale et a Petite Echelle de l'Or au Burundi »

## 10. Analyse des dossiers

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

- Adéquation avec les termes de références
- L'offre financière la moins disant et se trouvant dans les limites des possibilités de paiement par le client
- Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes de terrain et qui pourront être vérifiés par comparaison indépendante avec les prix du marché.

## 11. Calendrier de soumission

Les offres doivent être déposées dès que possible au plus tard le **30** Aout 2017 à 9h00 au siège de l'OBPE sise à Gitega, Quartier REGIDESO, tel : 22403031, 22403032 ou à Bujumbura dans les enceintes de l'ancienne Direction Générale de l'Environnement et des forêts, tel : 2225 4255

Pour des informations supplémentaire, prière de prendre contact avec le coordonnateur du projet au tel 71966113, 75475276, e-mail : [ndabahagamyefrancois@yahoo.fr](mailto:ndabahagamyefrancois@yahoo.fr)

Fait à Gitega le 11.08/2017

Le Directeur Général de l'OBPE et

Le Directeur National du projet

Hon. Dr NDAYIRAGIJE Samuel

